



Réhabilitation thermique de l'aile Nord-Est de la CCITB

1 rue du Docteur Charles Fréry

90000 BELFORT



MAITRE D'OEUVRE :
CABINET HBI
6 rue du Rhône
90000 BELFORT
Mél : belfort@hbinet.com



MAITRE D'OUVRAGE
CCI Territoire de Belfort
1 rue du Docteur Charles Fréry - CS 50199
90004 BELFORT Cedex



ARCHITECTE :
HÊTRE architecture
6 rue du Rhône
90000 BELFORT
Mél : contact@hetre.archi



BE FLUIDES ELECTRICITE :
BETEB
18 rue Albert Camus
90000 BELFORT
Mél : beteb@beteb.net



BUREAU CONTROLE :
SOCOTEC Agence Construction Belfort
30 D Avenue Général Leclerc
90000 BELFORT



COORDONNATEUR SECURITE CHANTIER :
2 SPS
29 Grande rue
70200 Magny Vernois

Lot n°06

ISOLATION - PLÂTRERIE - PEINTURE

CCTP

Dossier	90.1480
Date	30/04/2026
Phase	DCE
Indice	A

Code	Désignation
1	GÉNÉRALITÉS
1.1	OBJET DU MARCHÉ Le présent document a pour objet la définition des ouvrages et fournitures constituant : le Lot n°06 ISOLATION - PLÂTRERIE - PEINTURE du projet : Réhabilitation thermique de l'aile Nord-Est de la CCITB - BELFORT Pour le compte de CCI Territoire de Belfort à 90004 BELFORT Cedex
1.2	OBJET DU CCTP Le Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet : • d'une part de faire connaître les directives générales qui guideront la réalisation du projet, • d'autre part de décrire les travaux de la présente partie et de fournir à l'entrepreneur les renseignements lui permettant de calculer les prix de son offre en tenant compte de toutes les fournitures, de la main-d'œuvre, et des dépenses annexes nécessaires pour livrer un travail complet conforme aux règles de l'art.
1.3	CARACTÈRE DES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR Les documents écrits et graphiques établis par le Maître d'Œuvre ont pour but de renseigner l'entrepreneur sur la nature et la localisation des ouvrages à exécuter. Les descriptions figurant aux pièces écrites n'ont pas un caractère limitatif. L'entrepreneur doit, comme étant compris dans son prix, sans exception, ni réserve, tous les ouvrages indispensables à la réalisation, et à l'achèvement complet de l'ouvrage décrit, au sens habituel des règles de l'art. Par ailleurs, l'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier concernant tous les corps de métier. L'entrepreneur est invité à se rendre sur place avant la remise de son offre. L'entreprise devra inclure dans ses prix unitaires les incidences des interventions particulières telles que : phasage et site occupé
1.4	PRESCRIPTIONS COMMUNES Le CCTP du Lot 00 fait partie intégrante de ce CCTP, il se place en tête de celui-ci et a pour objet les éléments généraux et prescriptions communes applicables à tous les corps d'états.
2	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES - PLATRERIE
2.1	RÈGLES D'EXÉCUTION – DTU Sont applicables à la présente partie, l'ensemble des règles, DTU et normes en vigueur au premier jour du mois de référence de l'offre. Sont notamment applicables pour la partie concernée les principaux documents suivants (liste non exhaustive) : • NF P72 202 (DTU 25.31) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre • NF P72-203-1 (DTU 25.41) : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à faces cartonnées) • NF P72-204 (DTU 25.42) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwich plaques de parement en plâtre-isolant • NF P15-202-1 (DTU 27.1) : Travaux de bâtiment - Réalisation de revêtements par projection pneumatique de laines minérales avec liant - Partie 1 : Cahier des clauses techniques • NF P15-202-2 (DTU 27.1) : Travaux de bâtiment - Réalisation de revêtements par projection pneumatique de laines minérales avec liant - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales
2.2	ÉTENDUE DES TRAVAUX Les prestations du présent lot comprennent : • l'exécution des ouvrages tels qu'ils sont définis par le présent CCTP y compris les manutentions, approvisionnements et échafaudages nécessaires, • la protection des sols et des appareils en place. Sauf dérogation ou précision apportée par le présent CCTP, la consistance des travaux découle des Cahiers des Clauses Spéciales des DTU concernés.
2.3	RÉCEPTION DES OUVRAGES SUPPORTS Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur devra vérifier l'état des supports et faire part de ses éventuelles observations à la Maîtrise œuvre par écrit ou en les faisant consigner dans les comptes-rendus de réunions de chantier.
2.4	IMPLANTATION, TRACAGE ET FIXATION C'est l'entrepreneur du présent lot qui devra l'implantation de ses propres ouvrages tant en planimétrie qu'en altimétrie et en verticalité. Outre leur implantation, l'entrepreneur devra le réglage et le calage de tous ses ouvrages avant fixation définitive.

Code	Désignation
2.5	PROTECTIONS MÉCANIQUES Aussi longtemps que cela sera nécessaire les parties fragiles et exposées des cloisons seront protégées des dégradations par les autres corps d'état par tous moyens appropriés rigides et convenablement fixés. A défaut de protection suffisante, les éventuelles dégradations, quelle qu'en soit l'origine, seront réparées par l'entrepreneur et à ses frais par tous moyens appropriés y compris remplacement des parties endommagées.
2.6	QUALITÉ DES FOURNITURES Les profilés et panneaux seront de marque notoirement connue et choisis dans des gammes suivies par les fabricants afin de permettre ultérieurement toutes modifications, adjonctions ou réparations. Pièces métalliques : toutes les pièces en fer non visibles seront protégées par galvanisation.
2.7	PRÉSERVATION DE L'EXISTANT Lors de ses travaux et manutentions, l'entrepreneur prendra toutes dispositions pour ne pas endommager les ouvrages existants et en particulier les murs, panneaux de façades isolants, menuiseries extérieures, etc. En cas de dégradation, l'entrepreneur ferait son affaire des réparations nécessaires. A défaut, le maître de l'ouvrage ferait exécuter ces travaux de réparation par une entreprise de son choix aux frais du responsable.
2.8	RACCORDS Les raccords consécutifs à des erreurs ou malfaçons d'autres corps d'état seront exécutés par le titulaire de la présente partie, au compte des entreprises impliquées, sur ordre écrit du maître d'œuvre.
2.9	AGRÉS L'entrepreneur devra tous les échafaudages nécessaires à l'exécution de ses travaux, y compris les moyens d'accès et les diverses manutentions nécessaires à l'approche des matériaux.
3	<u>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES - PEINTURE</u>
3.1	RÈGLES D'EXÉCUTION – DTU Sont applicables au présent lot, l'ensemble des règles, DTU et normes en vigueur au premier jour du mois de référence de l'offre. Sont notamment applicables pour le lot concerné les principaux documents suivants (liste non exhaustive) : • NF P74-201 (DTU 59.1) : Peinture - Travaux de peinture des bâtiments • NF P74-204 (DTU 59.4) : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
3.2	ÉTENDUE DE LA PRESTATION Les prestations du présent lot comprennent : • l'exécution des ouvrages tels qu'ils sont définis par le présent CCTP y compris les manutentions, approvisionnements et échafaudages nécessaires, Compris toutes sujétions de préparation et d'échafaudages. Sauf dérogation ou précision apportée par le présent CCTP la consistance des travaux découle des Cahiers des Clauses Spéciales des DTU concernés.
3.3	SUPPORTS Le titulaire du lot devra adapter les techniques d'application et le type de peinture à la nature et à la qualité des supports. Il en suivra l'avancement et les réceptionnera avant sa mise en chantier. L'exécution des ouvrages de peinture tiendra compte des préparations nécessaires adaptées à la nature des fonds. Ces préparations seront adaptées en tenant compte de l'état effectif des subjectiles rencontrés. Dans le cas courant, les états de surface rencontrés sont réputés connus et ne donnent pas lieu à modification du prix traité.
3.4	PROTECTION ET NETTOYAGE Le titulaire doit la protection de tous les ouvrages des autres corps d'état. Les ouvrages salis lors de l'exécution des travaux de peinture seront parfaitement nettoyés au fur et à mesure par des moyens appropriés. L'utilisation des appareils sanitaires pour le nettoyage du matériel de peinture est interdite. L'entreprise doit également assurer, le nettoyage mensuel du chantier.
3.5	COLORIS Les teintes seront choisies par le maître d'œuvre à partir des gammes des fabricants. Les teintes seront différenciées suivant étude de décoration faisant l'objet de spécifications particulières du Maître d'œuvre.

Code	Désignation
3.6	PRÉPARATION L'impression des menuiseries intérieures bois est faite par le titulaire du présent lot au fur et à mesure de l'approvisionnement et de toute façon avant pose. Cette impression est appliquée sur tous les parements y compris les faces cachées. Les métaux reçoivent les préparations et peintures primaires adaptées à leur nature. Tous les travaux préparatoires tels qu'égrenage, ponçage au papier de verre, rebouchage, calfeutrage, masticage, etc. dont il n'est fait mention que succinctement ci-après, sont faits avec soin, afin que les peintures soient parfaitement unies dans toutes leurs parties. Les bois exotiques durs seront dégraissés et les résineux lavés au White spirit. Les ouvrages métalliques seront également dégraissés et passivés préalablement. L'attention du titulaire est attirée sur l'importance de l'époussetage des fonds pour une bonne exécution des travaux de peinture. A cet effet, l'époussetage est effectué soigneusement toutes les fois qu'il est nécessaire et le chantier maintenu en état de propreté.
3.7	RACCORDS Le titulaire du lot doit l'exécution des raccords de peinture après passages des autres lots et avant réceptions. Il doit également l'exécution des raccords après retouches effectuées jusqu'au procès-verbal de parfait achèvement délivré à l'issue de la période de garantie. A cet égard, le contrôle du fonctionnement des menuiseries avant mise en peinture est important et doit être vérifié par le peintre lors de sa mise en chantier. Si nécessaire, le peintre sollicite les corps de métier pour assurer le complément et retouches nécessaires avant les peintures de finition afin de limiter autant que possible l'importance des raccords.
3.8	ÉCHANTILLONS ET SURFACE DE RÉFÉRENCE Dès la mise en chantier, le Maître d'œuvre fera exécuter des échantillons témoins des différents types de finition et teintes. Ces échantillons serviront de référence et de définition pour les choix à faire selon les différents locaux et services. Les travaux effectués devront être conformes aux échantillons de référence. D'une manière générale, les peintures brillantes auront une finition tendue et les peintures satinées ou mates une finition pochée.
3.9	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES OUVRAGES La qualité des ouvrages de peinture, et revêtements collés, tels qu'ils sont définis ci-après correspondra globalement à une finition de caractère soigné. L'aspect des peintures ne devra laisser apparaître ni imbus ni transparence. Les travaux de peinture intérieure comporteront un ponçage entre couches. Le choix des types de peinture et de revêtements en termes de solidité, et d'entretien sera adapté à la destination des locaux. Cette définition implique, le rebouchage soigné de tous les ouvrages, et l'enduisage dit ratissage de tous les aplats et le ponçage entre couches.
3.10	NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE Cette prestation est due par le titulaire du présent lot. Elle consiste à effectuer un époussetage général avec essuyage des peintures, des revêtements et des appareils, ainsi que le nettoyage des vitres.

Code	Désignation
4	DESCRIPTION DES OUVRAGES
4.1	Gestion des déchets
4.1.1	Mentions concernant les déchets générés par les travaux Cf. Décret n°2020-1817 du 29 décembre 2022 concernant la mention "Déchets" dans les devis de travaux. L'entreprise prévoit de préciser <u>sur document libre joint à son offre</u> : - Une estimation de la quantité totale de déchets générés pendant le chantier ; - Les modalités de gestion de d'enlèvement de ces déchets et notamment l'effort de tri réalisé sur le chantier et la nature des déchets pour lesquels une collecte séparée est prévue ; - Le ou les points de collecte où seront déposés les déchets issus du chantier, identifiés par leur raison sociale, leur adresse et le type d'installation ; - Une estimation des coûts associés aux modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets. Le coût associé à la gestion des déchets du chantier pour ces travaux sera obligatoirement reporté dans le CDPGF. Compris la fourniture d'une preuve d'élimination des déchets (bordereaux) y compris pour les déblais/remblais est transmise par l'installation de collecte.
4.1.1.1	Coût associé à la gestion des déchets du chantier Mode de métré : pour l'ensemble Localisation : l'ensemble du site
4.2	Amélioration énergétique
4.2.1	Isolation thermique en combles - R = 7.50 m².K/W Isolation thermique en combles par insufflation de laine de verre à souffler type Comblissimo ($\lambda = 0.046$ W/m.K) de chez Isover ou équivalent. La résistance thermique totale minimale (R mini) devra être de 7.50 m².K/W soit une épaisseur de 350 mm Approvisionnement par trappe d'accès horizontale dans salle de réunion et verticale dans bureau. Réaction au feu : A1 Y compris : - Dépose de l'isolation existante - Fourniture et pose d'un pare-vapeur sur faux plafond plâtre, orienté côté ambiance chauffée - Prise en compte de la difficulté d'accès aux combles - Réalisation de coffrage et remontées CTBX pour conserver ventilation des combles - Adaptation au droit des trappes d'accès, conduits/souches de cheminées, câbles et réseaux divers - Toutes sujétions Mode de métré : au m² Localisation : sur la totalité du plancher combles amphithéâtre, bureau CIC au R+2 et salles de réunion CIC au R+2
4.2.2	Complexe d'isolation thermique en sous-face de dalle BA - R ³ 3,50 m².K/W Fourniture et pose d'un doublage en sous-face de dalle béton de type Fibra Ultra FM Clarté ou équivalent, comprenant : • support dalle béton ép. 20 cm • dimensions 2000 x 600 mm • résistance thermique $R \geq 3,50$ m².K/W ; ép. 135 mm • mise en oeuvre par fixation mécanique directement sur le support bord à bord, à joints décalés • réaction au feu : • Euroclasse E selon P CSTB n° RA12-0091 • M1 selon n° RA16-0092 • mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant • finition peinture (sans solvant) de la sous-face des panneaux • compris découpe et toutes sujétions de mise en oeuvre Mode de métré : au m² Localisation : sous-face de la dalle haute de la loggia
4.3	Plâtrerie
4.3.1	Création gaine technique EI 30 - 2 faces - dimensions 0.30 x 0.30 m Création d'une nouvelle gaine technique sur 2 faces pour passage des réseaux EU et VMC créées, comprenant : • ossature métallique (rails et montants de 48 mm), fixation à la structure, soit par chevillage, soit par pisto-scellement, les fixations se faisant obligatoirement par chevillage. Entraxe 60 cm. • 2 plaques de plâtre hydrofuge de 13 mm PPM13 • avec isolation par panneaux semi-rigide de laine minérale Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant et toutes sujétions - les gaines techniques s'appuieront sur un mur de refend en béton, - dimensions intérieures : 0.30 x 0.30 m - résistance au feu : EI 30

Code	Désignation
	Mode de métré : au ml Localisation : couloir au R+2, suivant plans BETEB
4.3.2	Gaines horizontales et soffites - 2 ou 3 faces - 0.20 x 0.20 m - EI 30 Gaines et soffites composés de 2 plaques de plâtre de 13 mm avec ossature stil et isolation phonique par laine minérale de 45 mm minimum. Dimensions intérieures : 0.20 x 0.20 m Résistance au feu : EI 30 Mise en oeuvre d'une plaque hydrophobe dans les pièces humides. Finition pour recevoir une peinture prévue à l'entreprise en charge des travaux de Peinture. Y compris coupes, ajustages et toutes sujétions de fixations et de finition avec l'intégration des grilles de ventilation et trappes de visite. Mode de métré : au ml Localisation : Pour gaines VMC - suivant plans BETEB
4.3.3	Faux plafonds en plaques de plâtres BA13 Fourniture et pose de faux plafonds en plaques de plâtre épaisseur 13mm sur ossature en rail métallique sous plancher béton existant. Plaque de plâtre de 13mm d'épaisseur, type BA13 des Ets PLACOPLATRE ou de caractéristiques équivalentes ou BA13 PLACOMARINE dans les pièces humides, vissées sur l'ossature, joints repassés sur raccords chanfreinés entre plaques sur face apparente, finition parfaitement dressée prête à recevoir la peinture Ossature constituée de profilées en acier galvanisé type RAIL STIL ou de caractéristiques équivalentes, compris suspentes réglables en acier galvanisé Découpe pour luminaires encastrés, passage de canalisations et grilles de ventilation à la charge du présent lot finition : "pret a peindre" comprenant l'exécution des joints, plats, cueillis, à l'aide d'enduit spécial de finition et de bande de joint en voile de verre enduit compris réalisation de joints entre plaques, toutes sujétion de finitions. y compris lambrequins, réservation pour trappe de visite 60 x 60 fournie et posé par lot Menuiserie Intérieure, tous échafaudages ou plateformes de travail si nécessaire Mode de métré : au m² Localisation : tous les plafonds des sdb des logements
4.3.4	Trappe d'accès dimensions 0.60 x 0.60 Fourniture et pose dans faux plafond en BA13 de trappe d'accès 0.60 x 0.60 m, comprenant : - montants en bois exotique livré fini vernis ; - panneau en CTBX de 22 mm d'épaisseur - ferrage par 2 charnières à ressort simple action ; - boutons de tirage en polyamide et verrou à loquet ou à ressort au choix - peinture de finition prévue par ailleurs lot Plâtrerie - Peinture Compris toutes sujétions Mode de métré : à l'unité Localisation : accès groupe VMC en plafond
4.4	Peinture
4.4.1	Préparation support - Parois existantes Travaux comprenant la mise à nu des supports existants à savoir : • Arrachage de papiers peints, toiles de verre, lambris et revêtements plastiques sur murs et plafonds existants compris accessoires tels que baguettes d'arrêts ou d'habillage, etc. • Lessivage et décapage des anciennes peintures • Egrenage et grattage des parties cloquées ou mal adhérentes • Ponçage à sec des parois lisses en plâtre (lessivage et décapage simple sur enduit gouttelette) • Grattage des résidus de colle • Rebouchage et masticage des cavités • Reprise des fissures • Enduisage de ratissage garantissant la planéité du support Compris chargement, enlèvement des gravois en décharge et toutes sujétions de réalisation Mode de métré : au m² tout compris Localisation :
4.4.2	Peinture satinée sur murs et plafond <u>Support</u> : enduit et peinture existante <u>Préparation</u> : égrenage, époussetage / 1 couche d'impression - Classification NF T 36-005 - famille I - classe 4a retouches à l'enduit et ponçage lessivage suivant nécessité <u>Finition</u> : 2 couches de peinture alkyde satinée garnissante - Classification NF T 36-005 -famille classe 4a. <u>Coloris</u> : plusieurs teintes pourront être demandées par le Maître d'Ouvrage.

Code	Désignation
	Descriptif dito ci-avant
	Mode de métré : au m²
	Localisation :
4.4.3	Peinture sur ouvrages bois intérieurs
	<u>Support</u> : ouvrages neufs et existants
	<u>Préparation</u> : lessivage, dégraissage, grattage des parties non adhérentes, rebouchage soigné au mastic, ponçage et époussetage
	application d'une couche de primaire d'accrochage pour fonds anciens - Classification NF T 36-005 - famille I - classe 7b2
	<u>Finition</u> : 2 couches de peinture laque alkyde satinée - Classification NF T 36-005 - famille I - classe 4a . Teinte au choix du Maître d'Ouvrage dans le nuancier
4.4.3.1	Sur trappes d'accès - 1 face
	dimensions 0.60 x 0.60
	Mode de métré : à l'unité
	Localisation : <i>trappe d'accès aux groupes VMC en plafond des wc</i>
4.5	Nettoyage
4.5.1	Nettoyage de réception / fin de chantier
	Cette prestation consiste à effectuer un époussetage général et un nettoyage soigné :
	- des peintures et revêtements muraux
	- des portes intérieures, des châssis et des fermetures compris vitrage
	- etc...
	Ce travail est à effectuer avant chaque réception de travaux. Il ne doit en aucun cas être confondu avec le nettoyage de chantier dû par l'ensemble des entreprises au fur et à mesure de l'exécution des travaux.
	Mode de métré : au forfait
	Localisation : <i>l'ensemble du chantier</i>

Bon pour accord, signature, Maître d'Ouvrage

Fait à _____

le _____

Signature et cachet de l'Entrepreneur